



Le Conseil d'Etat

4168-2022

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche (DEFR)
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral est
3003 Berne

Concerne : consultation relative à la modification de la loi fédérale sur la politique régionale

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre courrier du 22 juin 2022 nous est bien parvenu et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Conscient que les infrastructures qui génèrent de la valeur ajoutée sont cruciales pour le développement économique des zones rurales et des régions de montagne, notre Conseil est favorable au projet de modification de la loi fédérale sur la politique régionale. Nous sommes d'avis que la modification prévue apporte une impulsion supplémentaire dans les régions périphériques et génère de l'emploi.

Notre Conseil souligne néanmoins son attachement au respect des principes du développement durable et souhaite que seuls les projets qui les respectent soient soutenus. Nous estimons qu'une attention particulière doit être portée sur la protection de l'environnement et que les projets soutenus doivent avoir un impact minimal sur ce dernier.

Nous vous remercions de nous avoir consulté et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michele Rignetti

Le président :

Mauro Poggia